cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT
Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (http://www.cpnefsv.org)

Directeur de la communication [1]

Le directeur de la communication, des relations publiques et de l'action culturelle est responsable de la conception, de la préparation et de la mise en oeuvre de la communication de l'entreprise. Il dirige les actions des équipes de relations publiques, d'information et d'accueil.

URL source:
http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/communication-relations-publiques-action-culturelle-0

Liens
[1]
http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/communication-relations-publiques-action-culturelle-0